
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un le dix-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, JULIEN Valérie, LEAL Séverine (à partir de 21h15), Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Madame LEAL Séverine (procuration à Madame GRONCHI Karine) et Madame MAZIERE Audrey (procuration à Monsieur HUSER Marc)

Convocation et affichage : 14/01/2021

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Madame MAZIERE Audrey en visioconférence

Madame LEAL Séverine arrivée à 21h15

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2020 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2020.

1. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE CURAGE DE FOSSES

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de curer le fossé de la « Voie Communale Hauts de Bevons » afin de permettre aux eaux pluviales de s'écouler. Ces travaux ont fait l'objet d'un devis de la société SAS BATRAMA pour un montant de 1150,00 € HT – 1380,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société SAS BATRAMA d'un montant de 1150,00 € HT – 1380,00 € TTC pour les travaux situés « Voie communale Hauts de Bevons » et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces travaux.

2. DELIBERATION CONCERNANT LE LANCEMENT DE L'ETUDE D'ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par suite à l'accusé de réception du 5 janvier 2021 de la Préfecture de la demande de subvention (DETR 2021) concernant l'adressage de la commune, il est possible de lancer son étude. Monsieur le Maire présente le devis de SIGNA.CONCEPT pour un montant de 3114,60 € HT – 3737,52 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de la société SIGNA.CONCEPT pour un montant de 3114,60 € HT – 3737,52 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

3. DELIBERATION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA PASSERELLE DE SAINT-MICHEL AU PLANTIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération 45/2020 du 13/10/2020 et le projet d'aménagement d'une passerelle et de ses accès permettant de relier Saint-Michel au Plantier. Ainsi, la Mairie et l'Ecole Primaire seraient facilement et de façon sécurisée accessibles, à pied ou à vélo (pas de véhicule motorisé), depuis l'Est de Bevons, sans emprunter la route départementale RD946.

Le montant estimé de cette opération s'élève à la somme de 22710 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 12490,50 € (55%) a été accordée par le Département au titre du FODAC 2020 le 14 décembre 2020.

Il précise que cet investissement peut également faire l'objet d'une subvention au titre des Amendes de Police auprès du Département à hauteur de 15%, soit la somme de 3406,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**
 - o **Département (FODAC 2020) :** 12490,50 € soit 55%
 - o **Département (Amendes de Police) :** 3406,50 € soit 15%
 - o **Commune :** 6813,00 € soit 30%
 - TOTAL** 22710,00 €
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

4. DELIBERATION CONCERNANT L'ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MADAME ET MONSIEUR ARMAND RAMOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un petit chemin communal qui se termine en impasse à l'entrée de la propriété de Monsieur et Madame RAMOS Armand et Dominique.

Ce chemin devient alors un sentier dont l'emplacement prévu sur le plan de division de 1997 a ensuite été modifié. Ce sentier traverse désormais les parcelles privées cadastrées B 763-766 et 773 appartenant à Monsieur et Madame RAMOS.

Les propriétaires de ces parcelles demandent donc à la commune de Bevens la modification de l'assiette du chemin communal afin que celle-ci corresponde au sentier existant emprunté à ce jour (sentier balisé GR).

Monsieur RAMOS propose de déplacer ce chemin en bordure de sa propriété par échange de parcelles avec la commune de BEVONS. Les parcelles communales concernées sont les parcelles Section B n° 761-764-768 ; les parcelles de Monsieur et Madame RAMOS sont les parcelles section B n° 763- 766- 773.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder au déclassement de certaines portions du domaine public avant de pouvoir les céder aux riverains.

Il indique :

- Que la superficie à déclasser d'environ 100 m² n'a pas d'intérêt à être conservée par la commune dans le domaine public communal,
- Que la superficie acquise lors de l'échange est d'environ 150 m²,
- Que ce déclassement peut s'effectuer sans enquête publique préalable en recourant à l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière qui stipule que les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- Que les superficies exactes cédées et acquises seront déterminées par un document d'arpentage dressé par Madame SCHATTEMAN, géomètre expert missionné par Monsieur et Madame RAMOS Armand et Dominique,
- Que l'échange fera l'objet d'une délibération indépendante.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de voter une autorisation de principe pour l'échange de ces parcelles et de procéder au déclassement de cette portion du domaine public communal sans enquête publique préalable en recourant à l'article L141-3 du code de la voirie routière.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de donner une autorisation de principe à l'échange de parcelles tel que décrit plus haut,**
- **Décide de déclasser 100 m² environ du domaine public communal en recourant à l'article L141-3 du code de la voirie routière correspondant à un petit chemin,**
- **Les surfaces précises seront notifiées au moment de l'acte définitif,**
- **Décide que les frais de géomètre et d'acte notarié incombent à Monsieur et Madame RAMOS Armand et Dominique,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir et toutes les pièces relatives à ce dossier.**

5. DELIBERATION CONCERNANT LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2021 ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE BEVONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le contrat de prestation de service émis par le Laboratoire Départemental Vétérinaire qui réalise les analyses de microbiologie alimentaire pour l'office de restauration scolaire. Il est nécessaire de renouveler cette convention pour 2021.

Le coût annuel de la prestation pour 2021 est estimé à 125,52 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le renouvellement de la convention de prestations de services pour 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

6. DELIBERATION CONCERNANT LES TRAVAUX DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que trois radiateurs de la Mairie sont défectueux. Suite à l'intervention de l'électricien, ils sont déclarés non réparables ; il est donc nécessaire de les remplacer.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Electricité Générale M. CHEILAN Bernard pour un montant de 560,00 € HT (entreprise non soumise à TVA).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Electricité Générale de M. CHEILAN Bernard pour un montant de 560,00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Arrivée de Madame LEAL Séverine à 21h15

7. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

Conseil de la Communauté des Communes le 12/01 : délibération modificative subvention d'équilibre SPANC, contrat départemental de solidarité territoriale 2021 - 2023, programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique

Entretiens et travaux réalisés

- Contrôle annuel des extincteurs le 15/12
- Remplacement d'un circulateur de la pompe à chaleur de la salle Cœur de Village par Climax le 17/12
- Désembouage des 10 radiateurs de l'école par Climax le 29/12
- Réglage de l'horloge de l'éclairage de l'église le 08/01 pour réduire la consommation d'électricité
- Fuite d'eau potable déclarée le 11/01 ayant nécessité des coupures d'eau dans le village avant colmatage
- Relevés des compteurs d'eau potable

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Récupération de l'ancien transformateur pour stockage matériel : en attente de réponse
- Travaux de voirie du chemin de la Combe : à réaliser « aux beaux jours »
- Remplacement des lampadaires accidentés : reste une seule lanterne à installer en janvier 2021
- Rénovation arrêt de bus Quartier Saint-Michel : en cours
- Nettoyage des fossés au bas de l'EREA, aux Hauts de Bevons et en haut du Quartier Saint-Michel
- Etude d'accès protégé à la cour de l'Ecole / Mairie dans le cadre du plan Vigipirate : en cours
- Déploiement de la fibre optique : travaux sur RD553 et RD946 prévus du 11/01/21 au 26/02/21 et dans le village du 13/01/21 au 13/01/22

Divers

- Subvention FODAC « Passerelle » accordée le 14/12. Demande de subvention complémentaire au titre des Amendes de Police à finaliser
- Dossier pour DETR 2021 « Adressage » expédié le 17/12, AR le 05/01
- Appel à Projet 2021 « Patrimoine Rural Non Protégé » concernant la rénovation du toit de l'Eglise et sa valorisation : constitution du dossier en cours, à finaliser avant le 28/02/2021
- « Vivre au Jabron » n°117 à distribuer
- Flyer pour mise en service de l'application « Politeia » et « Adressage de la commune » à rédiger
- Mise à la vente des parcelles B969 et B971 (2003 m2) à « La Combe »
- Vaccination COVID-19 pour + 75 ans à l'Alcazar
- Rallye Monte-Carlo Historique du 30 janvier 2021 annulé.

La séance est levée à 21h45

Le Maire,

Marc HUSER

